

NOTRE ÎLE - NOTRE ACADÉMIE

François Dupré, ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure, Agrégé de Lettres, a été pendant 18 ans Inspecteur d'Académie-Inspecteur Pédagogique Régional (IA-IPR) de Lettres dans l'Académie de La Réunion. Il est Officier des Palmes Académiques.

Lettre ouverte à un jeune impétrant dans la profession d'inspecteur

Cher futur collègue et néanmoins ami proche,

Vous avez pris l'aimable initiative de solliciter mes conseils au moment d'entrer dans la carrière d'inspecteur pédagogique.

Au risque de vous décevoir et, sans verser toutefois dans l'amertume d'un Dante s'adressant à son lecteur, je vous dirai de laisser d'emblée la vaine espérance de trouver ici la recette miracle pour devenir un bon inspecteur. D'ailleurs qu'est-ce qu'un « bon inspecteur » ? Un inspecteur qui applique rigoureusement les multiples décrets du ministère de l'Éducation nationale ? Un inspecteur qui préserve la paix sociale au sein de la communauté éducative ? Un inspecteur qui affiche le record du nombre d'inspections à l'année ? Un inspecteur qui travaille chaque jour sur le terrain académique, au risque de ne plus pouvoir intervenir dans les cercles décisionnaires parisiens ? Ou bien un inspecteur qui demeure à Paris pour préparer l'avenir des nouvelles règles professionnelles, au risque de perdre tout contact avec ses administrés ? Un inspecteur qui privilégie la carrière des enseignants en se vouant d'abord aux tâches administratives ? Ou bien un inspecteur qui fait le choix de la formation pédagogique et multiplie les interventions sur le contenu disciplinaire ainsi que les stages à visée didactique ? Etc. ...Qui s'aventurerait à donner telle quelle une réponse aussi précise, serait bien imprudent et, pour le moins, bien inconscient des enjeux du métier !

L'éducation navigue en permanence entre contrainte et liberté, et son évaluation, son encadrement et son accompagnement, qui composent en gros les paramètres fondateurs de l'inspection, relèvent aussi de ce flou non artistique. C'est pourquoi, si je dois vous donner un seul conseil, ce sera celui de ne jamais vous enfermer dans une éthique univoque, et de toujours préférer le juste équilibre entre la puissance desséchante du rigorisme administratif et les élans centrifuges du libéralisme pédagogique.

Un tel équilibre, entre deux forces contraires, entre la contrainte, qui ne saurait être excessive sous peine d'être liberticide, et la liberté, qui ne saurait être hégémonique, sous peine d'être anarchisante, repose en réalité sur trois qualités des plus élémentaires : l'intelligence, l'autorité, l'humanité, sont les trois vertus cardinales de l'inspection !

L'intelligence

Allez ! Admettons : L'intelligence est supposée inhérente à tous les inspecteurs promus à cette fonction. Ils ont tous fait leur preuve, en passant des concours difficiles

(agrégation) et en affichant des états de services remarquables dans leurs précédentes tâches professionnelles. En clair, ils n'auraient rien à prouver en cette matière ... et il est bien souvent désolant, lors de rencontres entre inspecteurs, que d'aucuns se livrent encore à ce petit jeu de savoir qui est le plus intelligent, le plus fort, le plus grand : vaine émulation qui cache parfois une réelle inaptitude à traiter les problèmes concrets posés à la profession ! Mais ce n'est pas de cette intelligence-là dont je veux vous entretenir.

Non, l'intelligence du métier c'est d'abord la conscience, aigüe et maîtrisée, que l'on a une mission à remplir qui dépasse largement désormais les revendications de l'ego et qui relève du statut de l'exemplarité. Un inspecteur intelligent est celui qui accomplit son œuvre en ayant bien conscience qu'il doit être, dans tous les domaines concernés par sa fonction, un exemple pour ceux dont il prétend gérer la carrière. Un exemple ne veut pas dire un modèle, car alors la perfection serait une dimension accessible, et il y a longtemps que cela se saurait ! Non, mais un exemple qui, face aux tâches quotidiennes et parfois ingrates de l'enseignant, face aux difficultés à mettre en place les réformes récurrentes des programmes, montre le chemin et demeure une référence qui guide et aide ceux dont il a la responsabilité.

Mais ce qui me semblerait finalement le plus judicieux dans cette approche de l'intelligence du métier, c'est de bien se convaincre que seule la pertinence confère son authenticité à l'intelligence professionnelle. L'intelligence désincarnée ne sert à rien car elle demeure nécessairement inadaptée aux contingences éternellement mouvantes qui fondent notre métier. L'intelligence narcissique est toujours stérile parce qu'elle n'est jamais une ouverture sur autrui. La pertinence d'une intelligence authentique c'est celle qui permet de glisser sans problème de ce que l'on sait à ce que l'on fait, c'est celle qui permet de ne jamais s'enfermer dans des schémas intellectuels ou rhétoriques stériles, c'est celle, en bref, qui se fait pragmatique en adaptant immédiatement ses objectifs et sa culture aux données que lui prescrivent circonstances et interlocuteurs. De grâce n'imposez pas de critères sans concertation et n'assenez pas de vérités qui ne soient vérifiables par l'expérience !

Pour mieux dire, concernant notre domaine de prédilection : ne soumettez jamais la vitalité de la classe au carcan d'une théorie politique, didactique ou institutionnelle, sans que la pertinence de votre intelligence critique et analytique n'en ait précédemment vérifié toute l'efficacité ! Et entendez-moi bien : il ne s'agit pas là de contrevenir à votre devoir de réserve, consubstantiel à votre nouvelle fonction, et qui doit toujours vous engager loyalement vis-à-vis de l'État ... Mais simplement de ne pas jouer les passeurs de loi sans conscience : restez intelligent ! .../...

.../...

L'autorité

L'autorité est l'évidence du métier, puisque statutairement vous devenez un « fonctionnaire d'autorité ». Je modérerai d'office l'éventuel sourire de satisfaction qui pourrait naître sur vos lèvres novices : ce statut, s'il confère un pouvoir certain, pèse surtout sur celui qui l'assume par la responsabilité qui y est inhérente ; n'oubliez jamais qu'en tant que fonctionnaire d'autorité vous commettez un délit (passible des articles 432-1 et 432-2 du Code pénal) dès lors que vos décisions ou prises de position sont jugées susceptibles d'entraver la mise en place des textes législatifs ! Nonobstant vous avez l'autorité et vous devez vous en servir ; mais si elle est statutaire elle n'est pas obligatoirement naturelle à celui qui l'exerce. Tout dépend de vous et de la façon dont vous en userez. Mais sachez que si votre voix ne s'impose pas, vous ne pourrez jamais vous faire respecter d'un corps enseignant toujours prêt à la critique institutionnelle, ni devenir un interlocuteur reconnu des syndicats professionnels toujours prompts à se crispier sur la défense des privilèges du corps , (peu nombreux il faut toutefois le reconnaître en comparaison des autres ministères !) face à sa nécessaire évolution.

Or cette autorité statutaire ne sera véritablement reconnue, admise, voire appréciée, que si vous en avez fait un instrument de gestion honnête et pertinent. Et, pour ce faire, je pense que l'autorité doit impérativement s'accompagner de la souplesse. Soyez rigide et vous casserez ! Ayez des œillères et vous vous aveuglerez ! Ordonnez sans débattre et vous ne serez pas écouté ! Le propre de l'intelligence pertinente dont on vient de parler, c'est justement d'adapter ce que l'on veut imposer en l'assouplissant, en le modelant, en permettant à ceux qui devront s'y soumettre de se l'approprier progressivement. Une autorité réelle ne sera efficace que par la souplesse avec laquelle elle se fera admettre. Et vous verrez que ce n'est pas là le moindre de vos combats que de convaincre vos subordonnés des enjeux positifs d'une nouvelle réforme pédagogique, de clarifier les objectifs souvent peu évidents d'une transformation structurelle, d'explicitier les tenants et les aboutissants de tel ou tel décret de politique éducative... combat dont on sort autrement grandi que lorsque l'on s'est contenté de brandir le texte ministériel, de le lire in extenso et de conclure par un « voilà ! » péremptoire et définitif ! Convaincre, argumenter, expliciter : telles sont les armes quotidiennes d'une autorité qui s'assume et que l'on respecte !

L'humanité

Ah ! Cette dernière « vertu cardinale » est certainement la plus contestée et la moins bienvenue ! Bon nombre de nos - de vos ! - pairs la réfutent allègrement : *il n'y a aucune place pour le sentiment dans notre fonction, et l'on ne saurait agir efficacement si la raison le cède au cœur !* Mais il ne s'agit pas de céder quoi que ce soit dans ce que notre devoir de cadre nous impose. Entendons-nous bien : rien ne doit entraver la bonne marche de votre mission et si vous devez être rigoureux, soyez-le franchement ! N'hésitez pas à

réprimander la paresse ou à punir l'injustice (celle qui s'exerce aux dépens des enfants est intolérable !) ; poursuivez ceux qui profitent du système pour n'en retenir que les droits en oubliant les devoirs qui y sont afférents. Mais que votre autorité s'accompagne d'humanité ! Il ne faut pas voir derrière ce concept un quelconque substitut de sensiblerie ou d'aveugle compassion : non, être humain c'est être vigilant et reconnaître la part des contingences dans telle ou telle situation ; être humain c'est être clairvoyant et accessible aussi au non-dit de telle ou telle attitude. A partir de là soyez d'autant plus humain que vous exercerez votre autorité avec impartialité et efficacité !

Si l'on se penche sur la réalité de notre métier, l'on s'aperçoit d'emblée que nous travaillons pour et avec des hommes et femmes qui nous ressemblent. Se connaître bien soi-même, qui est à la base de toute sagesse, nous impose de reconnaître en les autres nos propres difficultés, faiblesses et errances. Montaigne ne disait pas autre chose : les autres sont faillibles comme je le suis moi-même.

L'humanité c'est d'abord l'humilité ; et l'on doit toujours, lorsqu'on évalue une prestation ou lorsqu'on dirige une formation, se rappeler quel homme on était lorsque l'on se trouvait à la place de ceux qui sont aujourd'hui sous notre autorité. Quel inspecteur sera assez humble pour reconnaître, dans la maîtrise exceptionnelle de tel cours, qu'il n'aurait peut-être pas été capable de faire aussi bien ? Celui-là est le véritable *honnête homme* dont parlait Montaigne !

Enfin je pense sincèrement que l'inspecteur doit avant tout assumer le rôle de conseil et de référent pour ses administrés. Ces derniers, les enseignants, exercent une profession qui semble être de plus en plus ingrate au fil des années. Il y a longtemps que le terme « professeur » ne fait plus rêver ni ne suscite le moindre respect ! Dans bien des cas, le professeur doit dorénavant d'abord capter l'attention d'élèves démotivés, souvent discourtois, et peu enclins à accepter les notions d'effort individuel et de silence partagé ; il se voit souvent contraint de justifier, voire de renégocier, ses notes et appréciations tant au sein des conseils de classes que devant des parents d'élèves, pas toujours bien disposés à son égard ; il est enfin de plus en plus happé par la multiplication des réunions et par l'invasion progressive de tâches administratives qui étaient jadis dévolues à une autre catégorie de personnel. Aussi, que l'inspecteur n'augmente pas son stress, et qu'on en finisse avec l'inspection-sanction qu'un terrorisme mal-pensant tend toujours à perpétuer ! L'inspection doit être au contraire un moment de nouvelle respiration pour le professeur qui en profite (et j'insiste sur ce terme : une inspection est une chance dans la carrière) : elle est une occasion pour lui de recevoir enfin un avis autorisé - celui d'un collègue qui partage la maîtrise d'une même discipline - sur ses pratiques, qui est comme un miroir qu'on lui tendrait ; elle est une occasion pour lui de demander des conseils et de se former ainsi individuellement et directement ; elle est enfin une occasion, sinon d'être félicité pour la qualité de l'exercice de son métier (cela dépend évidemment de la prestation évaluée), tout au moins de se sentir encouragé dans ses efforts et conforté dans le choix du métier qu'il a fait jour. .../...

.../...

Un professeur inspecté ne devrait jamais quitter l'entretien, qui suit l'inspection, démotivé et au bord de l'abandon ! Il doit, même s'il a pris conscience d'erreurs dans ses choix didactiques ou dans ses pratiques pédagogiques, sentir que quelqu'un lui accorde encore sa confiance et s'en trouver dès lors stimulé pour repartir d'un pas nouveau.

J'avouerai, au terme de cette missive, qu'une carrière réussie est celle dont le souci premier a été de ne jamais désespérer celui ou celle que l'on a mission d'évaluer. Engendrer de la désespérance à chaque visite dans un collège ou un lycée : comment oser y prétendre ? Ma dernière recommandation sera de vous exhorter - en dehors des cas (inévitables mais heureusement très rares dans une carrière !) où l'on doit procéder à de sérieux redressements (vous le devez aux enfants que vous protégez ainsi contre un mauvais enseignement ; vous le devez aux parents qui voient en vous le garant du bon fonctionnement de la machine éducative ; vous le devez à l'institution qui vous a adoubé pour cette tâche) - à toujours faire jouer l'humanité dans vos actes d'inspecteur. L'évaluation d'une personne ou d'une prestation est toujours un exercice de critique active : je me suis toujours soucié d'en faire une critique positive ! Sachez enfin que c'est par l'humanité que se respecte une autorité authentique; et que c'est par l'humanité que se reconnaît toute la pertinence d'une intelligence !

Je ne sais si ces brèves réflexions vous seront d'une quelconque utilité : puissent-elles toucher votre raison et votre cœur, et je ne doute pas, cher futur collègue, que nous demeurerons alors, comme par le passé, de très proches et fidèles amis, unis par une conception commune des enjeux de notre fonction.

François DUPRÉ



ADHÉSIONS-COTISATIONS : LES CONSEILS DU TRÉSORIER

Pensez à régler votre cotisation annuelle !!

Vous pouvez régler votre adhésion ou votre renouvellement d'adhésion en vous rendant sur le site (1) et envoyer directement votre bulletin et votre cotisation au siège en Métropole .

Vous pouvez aussi adresser ces documents à notre trésorier :

Monsieur le Trésorier de l'AMOPA
Michel MONGELLAZ
2 Domaine de l'Hermitage
97434 - Saint Gilles les Bains

(1) http://www.amopa.asso.fr/adhesion_amopa.htm

ERRATUM

Dans la page 6 de notre Bulletin N° 2, pour présenter la promotion 2015 de l'AMOPA, j'avais en introduction rappelé la structure de notre Ordre, et les conditions requises pour accéder à ses différents grades .

Je m'étais pour cela référé à la page « L'ordre des Palmes Académiques » du site national (1) . Or celle-ci n'est manifestement pas à jour . En effet, comme me l'a fait remarquer le vigilant - et bien informé - Amopalien Matthieu Bober, le décret n°2002-563 du 19 avril 2002 - d'ailleurs publié sur une autre page notre site national (2) - a assoupli ces règles .

Pour l'essentiel :

- Il n'est plus nécessaire d'avoir 35 ans pour être nommé Chevalier, et 10 ans seulement de service sont requis(et non plus 15) .
- Il faut toujours 5 ans dans le grade de Chevalier pour être promu Officier , mais seulement 3 dans le grade d'Officier pour être promu Commandeur .

Je prie donc nos lecteurs d'oublier ces informations erronées, et remercie encore M. Bober de m'avoir permis de les corriger.

JY.Sauzet

(1) <http://www.amopa.asso.fr/ordre.htm>

(2) http://www.amopa.asso.fr/textes_officiels_2002.htm

C'est avec la plus grande tristesse que nous avons appris le décès de notre collègue et ami YVES POTEL . D'abord professeur d'anglais, puis Censeur et Proviseur à Madagascar et en Métropole, il est arrivé à la Réunion en 1974, où nous l'avons connu comme Censeur du lycée de Saint Paul, Principal du Collège des Deux Canons, comme Proviseur de Vie Scolaire et enfin comme Proviseur du lycée Évariste de Parny à Plateau Caillou où il a terminé sa carrière en 1986 . Toujours souriant, affable, prêt à rendre service, Yves était un homme de dialogue et de conciliation, un homme chaleureux, au regard pétillant d'intelligence et d'humanité. un sage qui avait au plus haut point le sens du service public .

Nous nous associons au deuil de sa famille à qui nous présentons nos plus sincères condoléances .